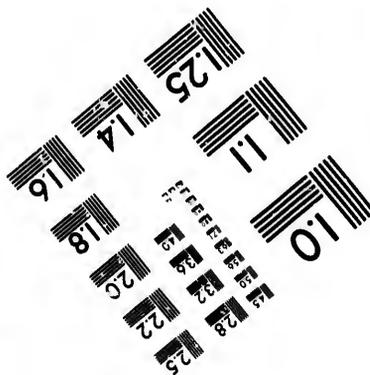
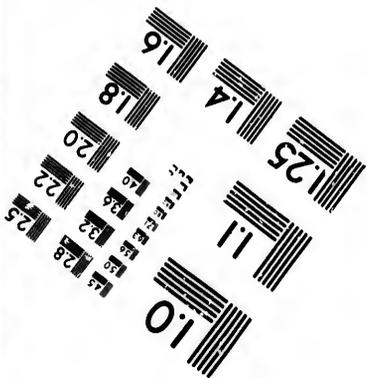
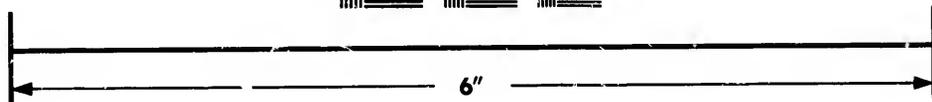
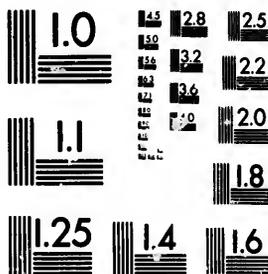


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

13 28 25
32 22
20
8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canada: Institut for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

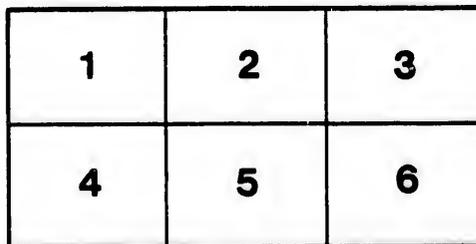
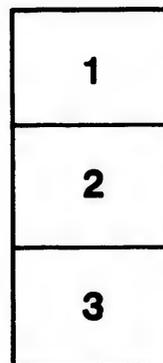
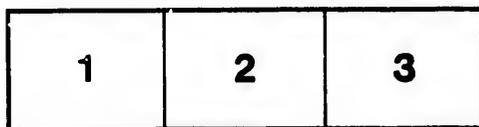
Législature du Québec
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Leur seul reproche

Avec toute la bonne volonté qu'ils y mettent, les Flynnistes ne peuvent trouver qu'un seul reproche à faire à l'hon. M. Marchand — c'est que durant qu'il a été orateur de l'Assemblée législative, les dépenses sessionnelles ont été plus élevées que sous l'orateur Leblanc, l'élu des flynnistes.

Si puéril que soit ce reproche, voyons un peu ce qu'il y a dans cela.

Après avoir donné des chiffres pour établir qu'en 1891 ces dépenses se sont élevées à \$94,766.39, l'auteur de la brochure électorale de ces messieurs ajoute : " Durant la session de 1896, sous un orateur conservateur, cette dépense est tombée à \$49,301.43, soit \$45,000 de moins."

Voilà le seul et unique reproche que les conservateurs, même les plus enragés, comme les gens du *Courrier du Canada* et de *L'Avant-Garde*, trouvent moyen de faire à M. Marchand.

Avant de montrer ce que vaut ce reproche, faisons une petite comparaison.

A la page 28 des comptes publics pour 1886, on constate que durant cet exercice, le dernier du régime Ross-Taillon, les dépenses sessionnelles se sont élevées à \$51,891.69. L'hon. M. Wurtele, maintenant juge de la Cour d'Appel, était alors orateur.

A la page 30 des Comptes publics pour 1887, on voit que les dépenses sessionnelles pour cette exercice n'ont été que de \$36,914.99. L'hon. M. Marchand était alors orateur.

Dépenses sessionnelles sous M. Wurtele, 1886.....	\$51,891 69
Dépenses sessionnelles sous M. Marchand, 1887.....	36,914 99

Diminution par M. Marchand.....	\$14,976 70
---------------------------------	-------------

Ce n'est toujours pas un si mauvais début.

Maintenant, il est un fait qu'il ne faut pas oublier : à part la nomination des employés surnuméraires, l'Orateur n'a pas le contrôle des dépenses sessionnelles, qui sont régies et déterminées par

la commission d'économie interne de l'Assemblée législative. Cette commission se compose de deux ou trois ministres, avec l'Orateur pour président, et le greffier pour secrétaire. Ce sont les ministres qui décident tout et l'Orateur, en sa qualité de président, n'a voix au chapitre qu'au cas de veto et de partage égal des voix.

Il est donc insensé de vouloir tenir l'Orateur responsable de ces dépenses, ou de leur augmentation. Cette responsabilité incombe à la commission de l'économie interne de l'Assemblée législative, qui est chargée de régler toutes ces dépenses.

Maintenant, voyons un peu sur quoi portent les augmentations.

Pour les messagers sessionnels ou surnuméraires, il a été dépensé \$17,008.56 durant les quatre ans de l'administration Mercier, et \$16,419.06 pour les quatre sessions des castors. Il n'y a donc qu'une différence de \$589.50. Si M. Leblanc n'a que ce haut fait pour passer à la postérité, nous est avis que sa place au temple de la mémoire sera dans la cave.

Pour la papeterie, il a été dépensé \$25,224.83 sous M. Mercier et \$15,873.81 sous le régime castor. Cela fait une différence de \$9,351.02.

Il est facile d'expliquer cette différence.

Quand les libéraux sont arrivés au pouvoir, l'approvisionnement de papeterie de l'Assemblée législative était épuisé. Il fallut le refaire, ce qui explique pourquoi il fut dépensé de ce chef, en 1888, la somme relativement considérable de \$7,229.97, qui est tombée à \$6,552.57 en 1891.

Les castors eurent meilleure chance. Quand ils arrivèrent, l'Assemblée législative était bien fournie de papeterie, en sorte qu'ils n'eurent presque rien à dépenser de ce chef et purent vivre sur le vieux acquis. Mais ils ont augmenté cette dépense à mesure que le vieux stock s'épuisa, ce qui explique pourquoi ils ont porté le chiffre de cette dépense de \$3,409.82, en 1893, à \$4,966.96 en 1896, ce qui fait une augmentation de \$1,557.14.

Les mêmes remarques s'appliquent à la dépense pour les journaux.

Lors de l'avènement des libéraux, il y avait des arrérages considérables dans les abonnements aux journaux, des comptes en souffrance depuis plusieurs années. Pour acquitter tous ces comptes, il fallut payer, en 1888, la somme relativement élevée de \$1,604.08.

Est-ce la faute de M. Marchand ou de l'administration Mercier, s'il fallut payer un aussi fort montant pour acquitter les dettes de leurs prédécesseurs ?

Il reste les services supplémentaires—employés sessionnels—les dépenses diverses et les sténographes. Pour ces trois items, il a été dépensé \$97,371.96 sous l'administration Mercier et \$57,649.17 sous celle des castors, ce qui fait une différence de \$39,722.79.

Qui est responsable de cet excès de dépense ? L'administration Mercier ou M. Marchand, en sa qualité d'Orateur ?

Pas du tout.

Ce sont les conservateurs, pas d'autres que les membres de l'opposition conservatrice.

La preuve est facile à faire.

Quelle est la plus grande partie de la besogne des employés surnuméraires ou sessionnels, dont les services ont coûté \$49,879.26 sous l'administration Mercier et \$26,670.29 sous celle des castors ? C'est de copier et de préparer les documents dont la production est demandée par les députés. Ces documents, il n'est pas besoin de le dire, sont presque exclusivement demandés dans le but de scruter les actes du ministère et d'y trouver des armes ou des sujets d'accusation contre le gouvernement.

Y a-t-il homme assez insensé pour croire que sous l'administration Mercier, c'étaient ses amis qui demandaient la préparation et la production de documents destinés à le combattre ?

Non, c'étaient les conservateurs qui demandaient tout cela et ce sont eux seuls qui sont responsables de toutes les dépenses encourues pour satisfaire leurs caprices. Et si le gouvernement objectait, sous prétexte que tout cela entraînait des dépenses considérables, ces bons conservateurs montaient sur leurs grands chevaux, accusaient le gouvernement de vouloir cacher ses actes et de refuser à la députation les renseignements qu'elle avait droit d'avoir.

Dans tous les cas, qu'est-ce que M. Marchand, comme Orateur, avait à faire avec tout cela ?

— Tout simplement de faire exécuter les ordres de la chambre, dont il n'était que le serviteur pour ces choses.

Est-ce M. Marchand, qui est responsable de ces dépenses, ou bien l'opposition conservatrice, qui les faisait ordonner par la chambre ?

Il suffit de poser la question pour la résoudre ?

Les " dépenses diverses " représentent en grande partie les frais d'enquête devant les comités.

La plupart de ces enquêtes ont pour but d'établir des accusations de mauvaise administration contre le gouvernement.

Sur ce point encore, est-il un homme assez insensé pour croire que ce furent les amis du gouvernement Mercier qui demandèrent contre lui ces enquêtes qui ont coûté si cher à la province ?

Mais non ; ce sont les conservateurs qui ont demandé tout cela et c'est sur eux seuls que pèse la responsabilité de toutes ces dépenses.

D'ailleurs, dans ce cas comme dans les autres, c'est la Chambre qui a ordonné les enquêtes, sans participation de la part de M. Marchand. Comment, en vertu de quoi voudrait-on le tenir responsable de ces dépenses ?

Dans toutes ces affaires, l'orateur de l'assemblée législative occupe une position analogue à celle du secrétaire-trésorier d'un conseil municipal. Quand le conseil ordonne une chose entraînant

— 4 —

des dépenses, tout ce que le secrétaire peut faire, c'est d'exécuter l'ordre du conseil et de payer. Pareillement, quand l'assemblée législative ordonne quelque chose comportant dépense, l'orateur n'a pas autre chose à faire que de payer.

Dans ces conditions, comment pouvez-vous le tenir responsable de la dépense, qu'il n'a ni demandée ni ordonnée ?

Voilà à quoi se réduit cette accusation de manque d'économie la seule que les castors aient pu inventer contre M. Marchand. Faut-il être rendu à la corde, au bouchon, pour se servir de pareilles niaiseries contre un homme public ?

Un autre petit détail.

L'indemnité des députés et leurs frais de voyage font aussi partie des dépenses sessionnelles. Durant les quatre ans de l'administration Mercier, ces dépenses se sont élevées en totalité à \$220,077.60 et à \$239,977.40 pour les quatre ans des castors. Cela fait une différence de \$19,899.80 à l'encontre des castors. Pourquoi, en parlant des dépenses sessionnelles à la page 8 de la brochure électorale qu'il a préparée pour ses amis M. Chapais n'a-t-il pas signalé ce petit détail ?

